

COMMISSAIRES

Pour répondre aux enjeux majeurs en éducation UN AMBITIEUX PLAN STRATÉGIQUE

Lors d'une session de son conseil général tenue les 28 et 29 août, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a déposé la version éditée de son nouveau plan stratégique 2009-2014 qui identifie les grandes orientations qui guideront ses actions au cours des cinq prochaines années.

La gouvernance, la mission éducative, le développement durable ainsi que le soutien et l'accompagnement des intervenants sont les orientations qui ont été retenues par l'assemblée générale en mai dernier. « Ce plan stratégique reflète le dynamisme et l'engagement de notre institution dans une perspective de promotion de l'éducation publique », a déclaré la présidente de la Fédération, M^{me} Josée Bouchard, dans un communiqué de presse. Ces orientations démontrent également le souci de la FCSQ d'être au diapason des attentes de la population et des commissions scolaires.

GOUVERNANCE

Avec cette orientation, la FCSQ exprime son désir de promouvoir l'importance de l'éducation publique, mais aussi l'engagement des élus scolaires envers la réussite de leurs élèves. Ce qui passe, entre autres, par une démocratie scolaire responsable et reconstruite. À ce sujet, la Fédération entend poursuivre les discussions avec le gouvernement et le monde mu-

nicipal afin de faire valoir l'importance de tenir des élections scolaires et municipales simultanées.

MISSION ÉDUCATIVE

La valorisation de la réussite et de la persévérance des élèves est une priorité à la FCSQ. Elle attend donc avec impatience le plan d'action de la ministre Michelle Courchesne à ce sujet. La FCSQ suivra aussi de près les travaux visant à établir des lignes directrices pour une intégration réussie des élèves HDAA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La FCSQ considère qu'il est important que les écoles contribuent à la responsabilisation collective face au développement durable et qu'elles participent au développement d'une conscience environnementale dans notre société. C'est pourquoi une réflexion vient de s'amorcer sur les moyens pour y arriver. →



- Plan stratégique
- Conseil général
- Projet de loi n° 44

CONSEIL GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DES 28 ET 29 AOÛT

Le conseil général a tenu une session extraordinaire les 28 et 29 août ainsi qu'un lac-à-l'épaule. Parmi les sujets traités à l'ordre du jour, mentionnons le suivi de la session du bureau de direction du 27 août, le projet de règlement sur la procédure d'examen des plaintes des commissions scolaires, la composition des commissions permanentes de la Fédération, leur mandat et leur plan d'action ainsi que les orientations en vue des prochaines négociations des conventions collectives.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, M^{me} Josée Bouchard, et le vice-président, M. Rodrigue Vigneault, ont fait un rapport de leurs principales activités depuis l'assemblée générale des 29 et 30 mai. Au chapitre des activités politiques, la présidente a eu deux rencontres avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle a aussi rencontré le président de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires, M. Serge Pelletier. Mentionnons aussi une rencontre avec le président de la Fédération des comités de parents, M. François Paquet, trois participations aux activités de Solidarité rurale. Elle a de plus accepté la présidence du jury du Prix Éducation de l'Institut d'administration publique du Québec.

M^{me} Bouchard a aussi fait le point sur le message de la rentrée scolaire et la tournée des médias du Québec réalisée au cours des dernières semaines.

Il y a aussi eu plusieurs activités de représentation dont des participations à des activités de la Fédération québécoise du sport étudiant, au Grand défi Pierre Lavoie, au gala du Concours québécois en entrepreneuriat ainsi qu'au congrès de l'Association du transport écolier du Québec. La présidente de la Fédération a aussi eu des rencontres avec des représentants de Forces Avenir, de l'Université du Québec, en plus d'assumer la présidence d'honneur du gala de la Fédération québécoise du sport étudiant.

Quant aux activités en lien avec les instances de la Fédération, il y a eu deux sessions du bureau de direction et plusieurs participations à des activités de financement de commissions scolaires. La présidente a également participé à une activité régionale des commissions scolaires du Centre-du-Québec et de la Mauricie. →

→ ...ambitieux plan stratégique (suite)

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Enfin, la FCSQ va continuer de soutenir les commissions scolaires dans leur mission, notamment par le biais de la formation et le développement d'outils variés et adaptés aux rôles et responsabilités des élus scolaires.

PRIORITÉS 2009-2010

Étant donné le contexte économique difficile, une très grande vigilance sera accordée au financement des commissions scolaires. Les négociations nationales en vue du renouvellement des conventions collectives constituent aussi une priorité pour la

FCSQ qui a, par ailleurs, une grande préoccupation pour le renouvellement du personnel et le transfert d'expertise. Au chapitre de la mission éducative, une attention particulière sera portée au développement de la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. « La valorisation de la réussite et de la persévérance, la démocratie scolaire et le soutien du personnel et de la mission des commissions scolaires seront au cœur de nos préoccupations pour l'année scolaire 2009-2010 », a déclaré M^{me} Bouchard qui souhaite maintenant rencontrer la ministre afin de lui faire part de ce plan stratégique et solliciter sa collaboration dans sa mise en application.



COMMISSION PERMANENTE SUR LA MISSION ÉDUCATIVE

M. Richard Flibotte a été réélu au poste de président de cette commission permanente qui aura pour mandat de faire les analyses et de formuler les recommandations appropriées sur :

- la promotion de l'école publique;
- l'importance de la réussite;
- un service adapté aux besoins de tous les élèves;
- le développement de la formation professionnelle, l'accessibilité à l'éducation des adultes et à la formation continue;
- un partenariat renouvelé (changements d'ordre pédagogique et services de garde);
- la santé globale des jeunes et des adultes.

COMMISSION PERMANENTE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Suzanne Chartrand a été réélue au poste de présidente de cette commission permanente qui aura pour mandat de faire les analyses et de formuler les recommandations appropriées sur :

- le déroulement des négociations en vue du renouvellement des conventions collectives;
- le développement des ressources humaines;
- le soutien et l'accompagnement des intervenants et du réseau;
- les problèmes de gestion des ressources humaines dans les commissions scolaires;
- la formation du personnel des commissions scolaires et celle des commissaires.

COMMISSION PERMANENTE SUR LES ENJEUX POLITIQUES ET FINANCIERS

M. Yvon Lemire a été réélu au poste de président de cette commission permanente qui aura pour mandat de faire les analyses et de formuler les recommandations appropriées sur :

- une démocratie scolaire responsable et reconnue;
- un partenariat renouvelé;
- les rôles et les responsabilités des commissions scolaires;
- le financement des commissions scolaires;
- la santé globale des jeunes et des adultes;
- le développement d'une conscience environnementale;
- le développement et la disponibilité d'outils.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FCSQ

Considérant que les règlements généraux de la FCSQ n'ont pas été révisés depuis plusieurs années, les membres du conseil général ont convenu de l'importance de revoir certains aspects de ces règlements afin de les adapter aux besoins actuels et futurs de la Fédération et d'en modifier le vocabulaire pour en faciliter la compréhension.

Ils ont donc résolu :

- de procéder à la formation d'un comité chargé d'analyser les règlements généraux de la Fédération et de formuler des recommandations en vue de leur amendement;
- que ce comité présente les résultats de ses travaux dans un délai permettant de procéder, si nécessaire, à des modifications lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération.

40^e MONDIAL DES MÉTIERS

Le 40^e Mondial des métiers se déroule du 1^{er} au 7 septembre à Calgary. Il reçoit 50 pays et près de 900 concurrents. Une quarantaine de Canadiennes et de Canadiens y participent, dont 14 Québécoises et Québécois.

ORIENTATIONS EN VUE DES PROCHAINES NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES

En vue du renouvellement des conventions collectives qui viendront à échéance le 31 mars, la FCSQ a mené une large consultation auprès des commissions scolaires et réalisé des travaux avec le MELs afin d'identifier les orientations qui guideront les travaux de la partie patronale. Un projet d'orientations a été présenté aux membres du conseil qui l'ont adopté à l'unanimité.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Les membres du conseil ont adopté le contenu d'un avis de la FCSQ concernant le projet de règlement ministériel sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire qui a été publié en juillet dans la *Gazette officielle du Québec*. Cet avis est accessible à la section *Publications/Mémoires* de notre site Internet (www.fcsq.qc.ca)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL GÉNÉRAL

- *Plan stratégique 2009-2014* de la FCSQ
- *Constats, bilan et projets visant la persévérance scolaire*
- *Une vision partagée pour la complémentarité des rôles et des responsabilités*
- *Programme de formation 2009-2010 de la FCSQ*

Ces documents sont disponibles sur le site de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca.

Mémoire sur le projet de loi n° 44

LA FCSQ EXIGE LE MAINTIEN DE LA REPRÉSENTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES AUX C.A. DES COLLÈGES

Le 1^{er} septembre, la Fédération des commissions scolaires du Québec a déposé un mémoire dans le cadre des consultations publiques de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 44, Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.

Loin de vouloir s'ingérer dans la gouvernance des collèges d'enseignement, la FCSQ a limité ses commentaires à une seule disposition du projet de loi qui concerne directement ses membres. Il s'agit de l'article 5 qui porte sur la composition du conseil d'administration. « Cet article nous interpelle au plus haut point puisqu'il aurait pour effet, s'il est adopté comme tel, d'abolir le droit de représentation des commissions scolaires à ce conseil », a déclaré Josée Bouchard, présidente de la FCSQ.

La FCSQ s'est donc opposée fermement à cette modification qui constitue un recul à son avis. « Cela va à l'encontre de toutes les orientations gouvernementales qui, depuis la fin des années 1990, visent un rôle actif de toutes les instances de l'éducation dans le développement local et régional ainsi qu'un rapprochement harmonieux entre tous les ordres d'enseignement », a expliqué la présidente. M^{me} Bouchard

a aussi souligné que cette disposition du projet de loi n° 44 va également à l'encontre de l'esprit de la Loi sur l'instruction publique telle que modifiée par le projet de loi n° 88 puisque ce dernier vise le renforcement du pouvoir des commissions scolaires et de leurs élus et leur confère la mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique, de même que de contribuer au développement social, culturel et économique de la région.

En conséquence, la Fédération des commissions scolaires du Québec a demandé une modification de l'article 5 du projet de loi n° 44 afin de maintenir la représentation des commissions scolaires aux conseils d'administration des collèges; d'établir que cette représentation soit assurée par un élu scolaire; et de prévoir que le représentant des commissions scolaires soit nommé par les membres du conseil d'administration du collège selon son règlement interne.